

Avis de travaux urgents

Au titre de l'article R. 554-32 du code de l'environnement

(Annexe 1-2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Que les réseaux soient ou non sensibles, vous devez envoyer dans les meilleurs délais cet avis de travaux urgents à leurs exploitants, de préférence par voie dématérialisée.

L'envoi de cet avis peut être postérieur aux travaux ; il est toutefois préférable que l'envoi aux exploitants de réseaux sensibles soit antérieur aux travaux et dans ce cas il doit être dématérialisé.

Si les travaux urgents doivent être réalisés dans une zone à proximité de laquelle des réseaux sensibles pour la sécurité sont implantés, vous ne pouvez les engager qu'après avoir transmis à l'entreprise exécutive les données de localisation et les consignes de sécurité que vous aurez obtenues de l'exploitant.

Exploitant
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

Monsieur ou Madame le Maire - MAIRIE DE SAINT
SULPICE ET CAMEYRAC
21 avenue de l'Hôtel-de-Ville
33450 Saint-Sulpice-et-Cameyrac
France

Fax :

Courriel :

Consultation du téléservice

N° consultation : 2025040100823P

- Date : 01/04/2025

Cadre à remplir uniquement pour les réseaux sensibles pour la sécurité concernés

Avis informatif après travaux

Contact téléphonique avant travaux¹

Demande d'information avant travaux

Si le démarrage des travaux est prévu dans un délai supérieur à 1 journée ouvrée et si le présent avis est transmis par voie dématérialisée : le contact de l'exploitant sur le numéro d'urgence n'est pas obligatoire¹ ; l'exploitant doit fournir les informations utiles à la réalisation des travaux en sécurité au plus tard 1/2 journée avant le démarrage des travaux.

Dans les autres cas, le commanditaire doit contacter l'exploitant de réseau sensible sur son numéro d'urgence.

A remplir en cas de contact téléphonique avant l'envoi de l'ATU

Nom du représentant de l'exploitant contacté :

Date du contact téléphonique :

- Heure du contact téléphonique :

¹ Un contact téléphonique préalable aux travaux est toujours obligatoire auprès des exploitants de canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Justification de l'urgence

(plusieurs cases peuvent être cochées)

Sécurité Continuité du service public Sauvegarde des personnes ou des biens Cas de force majeure

Personne ordonnant les travaux urgents (Commanditaire des travaux)

* champs facultatifs

Nom (ou dénomination) : SUEZ EAU France

Complément d'adresse :

N° / Voie : avenue Charles Floquet

Lieu-dit / BP :

Code postal : 64200

Commune : BIARRITZ

Pays : France

N° SIRET * :

Nom du contact : Biarritz PAD

Tél : +33 517002410

Fax * :

Courriel * : 2514030614.251401ATU01.05@captidec.fr

Entreprise chargée de l'exécution des travaux

Nom : CAPRARO

Adresse : ROUTE DE SALIGNAC

Code postal : 33240

Commune : ST ANDRE DE CUBZAC

Travaux : Emplacement - Durée - Description

Adresse de l'emprise des travaux : ALLEE DE LA PEPINIERE

Code postal : 33450 Commune : ST SULPICE ET CAMEYRAC

NB : Ne pas oublier de joindre à cet avis le plan fourni par le téléservice

Date et heure de début des travaux : 02/04/2025

à 08:00

Durée : 6 demi-journées

Travaux et moyens mis en oeuvre : Remise en état ouvrage assainissement

Signature du commanditaire ou de son représentant

Nom : DEZ Veronique

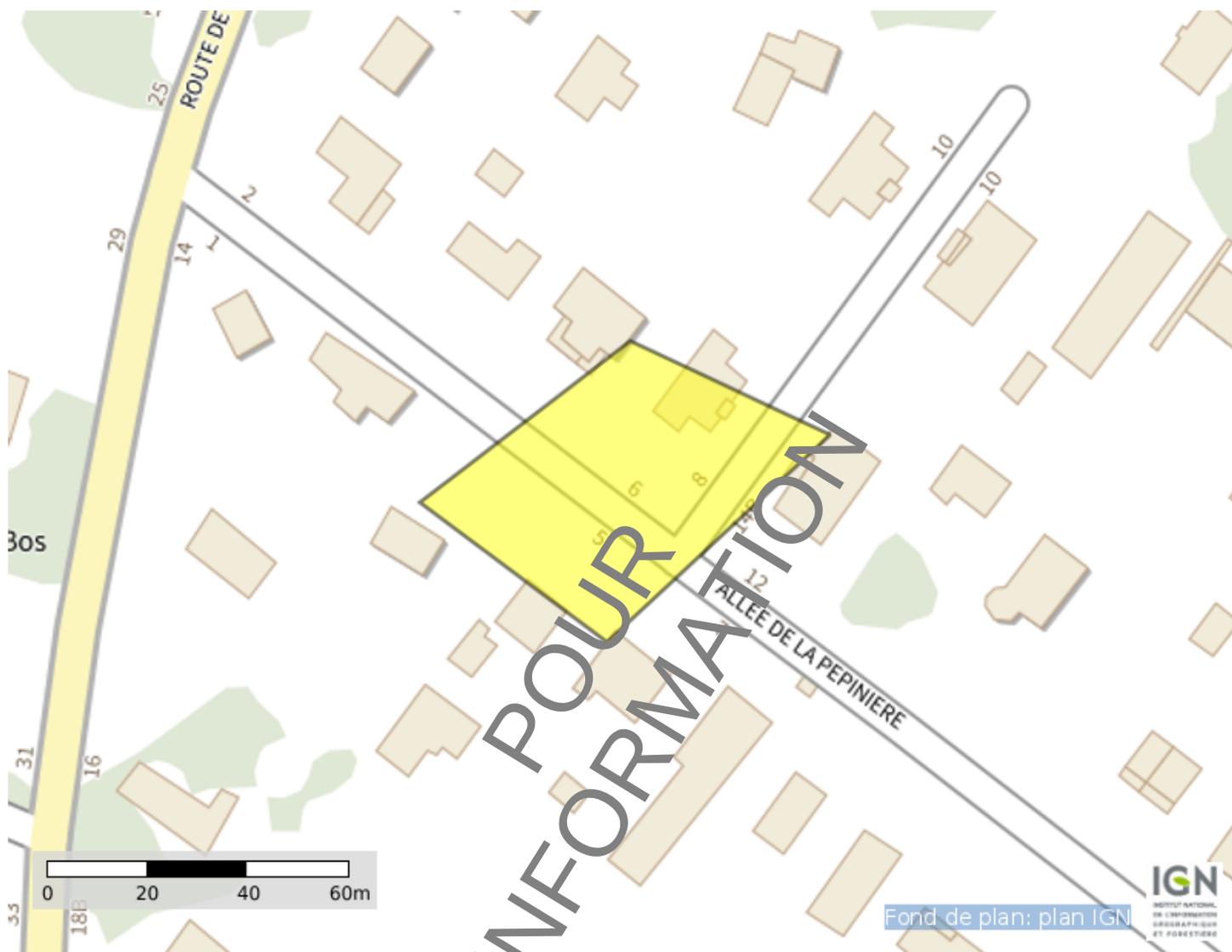
Signature :

(ATU_V5.10_v1.01)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

Référence Protys de ce document : 2514030614. 251401ATU01

Numéro de consultation du GU : 2025040100823P



Coordonnées (Lambert 93) : 432756. 9005463963

6428476. 118178042

Liste des communes concernées :

Sai nt - Sul pi ce - et - Cameyrac ;

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones d'emprise :

- , 38712867716948 44, 90379609609329
- , 38659759978453 44, 90407726433386
- , 38609334448973 44, 90391388295603
- , 38665660838286 44, 90355292245192
- , 38712867716948 44, 90379609609329